

## **transfair veut un marché postal et logistique plus juste, et au service de la population et de l'économie suisses**

Résolution adoptée par le congrès de branche Poste et Logistique de Genève le 15 septembre 2023.

### **Le partenariat social comme règle fondamentale, transfair en tant qu'acteur principal**

Le marché postal et logistique (MPL) suisse a connu un développement très important ces dernières années. Toutefois, cette grande expansion ne peut se poursuivre sans affirmer un principe fondamental, celui du partenariat social comme garant de la stabilité et des conditions de travail. Dans ce sens, la CCT pour la branche de la distribution indique la voie à suivre. transfair sera partie prenante des négociations à venir pour les entreprises du MPL.

### **La numérisation doit être synonyme de progrès social**

Suivant l'évolution technologique de près, le MPL a vécu et va vivre de grands changements. Or, avant tout le personnel qui est touché. Dès lors, la numérisation doit bénéficier également aux employé-e-s en améliorant leurs conditions de travail. La protection des données internes (personnel) et externes (clientèle) doit être garantie !

### **La Poste : une entreprise publique qui doit continuer de donner l'exemple**

En tant qu'entreprise principale du MPL, c'est à la Poste que revient le rôle d'initiatrice du changement. Actrice du partenariat social, elle doit donc donner l'exemple, en proposant des produits et services dont la population et l'économie continueront de dépendre. Afin d'assurer sa pérennité, le financement de la Poste doit être garanti, mais elle doit en même temps pouvoir travailler sur un plan d'égalité avec d'autres entreprises. Le service universel doit rester sa mission mais elle est appelée à évoluer. À l'avenir également, la Poste doit s'en charger en dialogue avec l'ensemble des milieux intéressés : voilà pourquoi la Poste doit rester en mains publiques.